

Service émetteur : Direction de la santé publique  
Direction adjointe de la prévention  
et de la promotion de la santé

Affaire suivie par : Hélène KURZ  
Courriel : helene.kurz@ars.sante.fr

Téléphone : 02 22 06 72 24  
Télécopie : 02 99 30 59 03

P.J. :

Date : **11 MAI 2015**  
Objet : Charte SSBE

Madame, Monsieur,

Le développement de l'offre d'activité physique à destination des personnes atteintes de maladies chroniques en région Bretagne est une priorité de l'Agence Régionale de Santé et de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Dans le cadre du plan régional Sport Santé Bien-Etre, plusieurs réflexions ont été menées afin de poser les bases d'une offre de qualité et permettre aux structures de s'inscrire dans la dynamique régionale ; ainsi, la formation des éducateurs sportifs et le cadre de mise en œuvre de ces activités physiques spécifiques ont été travaillés, et des financements sont attribués pour le développement de cette offre.

Nous vous proposons aujourd'hui de signer la charte Sport Santé Bien-Etre/Malades Chroniques, afin de valoriser votre engagement dans le développement du sport santé en Bretagne. Elle permet de s'assurer, sur la base de quelques critères, que votre structure offre une activité physique spécifique de qualité, encadrée par des professionnels formés et dispensée dans un cadre sécurisé. Vous trouverez ci-joint un exemplaire de cette charte et sa notice d'utilisation.

A réception du dossier complet (charte complétée et signée, diplôme de l'éducateur sportif et carte professionnelle), votre candidature sera alors examinée par le comité de validation de la charte SSBE qui, s'il la valide, finalisera la signature de la charte par les 2 institutions et vous transmettra le logo SSBE/Malades chroniques.

Avec cet engagement, l'offre d'activité physique spécifique proposée par votre structure sera ensuite mise à disposition des professionnels de santé et du grand public sur le site internet dédié, actuellement en cours de développement. L'ouverture de ce site est prévue pour le mois de juillet 2015 et une communication large (médias, professionnels, grand public) sera faite début septembre.

Nous vous remercions de bien vouloir nous informer de votre souhait de signer la charte dès que possible, par mail à l'adresse suivante : [ars-bretagne-ssbe@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-ssbe@ars.sante.fr); nous prendrons alors contact avec vous pour échanger sur les modalités pratiques de mise en œuvre.

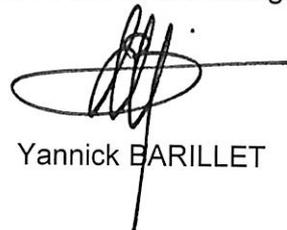
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur général  
de l'agence régionale de santé,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Olivier de CADEVILLE

Le Directeur  
de la DRJSCS de Bretagne,

A smaller, more compact handwritten signature in black ink, featuring a circular loop and a horizontal line.

Yannick BARILLET